

# REGLEMENT



## **ART 1 : ORGANISATEUR**

Ville de Montauban.  
Siège de l'organisation :  
Direction Sports et jeunesse (Secteur Evènementiel Sportif)  
895 rue du Ramiérou 82000 Montauban  
Tél. : 06 22 04 97 08 ou 05 63 91 61 58

## **ART 2 : DATE, LIEU ET HORAIRES**

Courses se déroulant le dimanche 11 avril 2021, Ville de Montauban (Tarn-et-Garonne).

- Départ Marathon ; Marathon en relais : 8h30
- Semi-marathon, 10 km : 9h.

Départ et arrivée sur le même site (Avenue du 10<sup>ème</sup> Dragon, Parc du Cours Foucault)

## **ART 3 : PARCOURS**

### **3.1 : Généralités**

10 km et Semi-marathon en une seule boucle.  
Marathon ; Marathon Relais en deux boucles.

Parcours sur revêtements de sol variés. Dénivelés inférieurs à 5%

### **3.2 : Ravitaillement**

Ravitaillements principaux tous les 5 km et à l'arrivée. Présence de ravitaillements intermédiaires (eau).  
Ravitaillements individuels autorisés aux emplacements prévus par l'organisation, mais à la responsabilité totale du coureur (acheminement, distribution, récupération)

## **ART 4 : DEROULEMENT**

### **4.1 : Départ, arrivée**

Départs à 8h30 (Marathon ; Marathon en relais) et à 9h (semi-marathon et 10 km). Départ et arrivée des 4 épreuves sur le même site (Avenue du 10<sup>ème</sup> Dragon, Parc du Cours Foucault)  
Parcours urbain intra-muros

## **ART 5 : PARTICIPANTS**

- 10 km : ouvert aux hommes et femmes pour les catégories de cadets à Masters 10
- Semi-marathon : ouvert aux hommes et femmes pour les catégories de juniors à Masters 10.
- Marathon: ouvert aux hommes et femmes pour les catégories d'espoirs à Masters 10.
- Marathon en relais (par équipe de 4) : ouvert aux hommes et femmes pour les catégories de Cadets à Masters 10

## 5.1 Les catégories

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1986 et avant
Seniors	SE	1987 à 1998
Espoirs	ES	1999 à 2001
Juniors	JU	2002 et 2003
Cadets	CA	2004 et 2005

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Cadets	CA	2004 et 2005
Juniors	JU	2002 et 2003
Espoirs	ES	1999 à 2001
Seniors	SE	1987 à 1998
Masters H et F	M0	1986 - 1982
	M1	1981 - 1977
	M2	1976 - 1972
	M3	1971 - 1967
	M4	1966 - 1962
	M5	1961 - 1957
	M6	1956 - 1952
	M7	1951 - 1947
	M8	1946 - 1942
	M9	1941 - 1937
	M10	1936 et avant

## 5.2 FFA

Les courses du 10 km, marathon et semi-marathon sont homologuées par la FFA, bénéficient du Label Régional, et permettent un classement et une qualification.

Tout licencié F.F.A. devra fournir à l'engagement, une photocopie de licence valide au jour de la course.

## 5.3 Exploitation d'images

Les coureurs autorisent le comité d'organisation à exploiter les images et photos réalisées durant les deux jours de manifestation.

## ART 6 : REGLEMENT SPECIFIQUE MARATHON RELAIS

Le Marathon Relais se déroule par équipe de 4 coureurs (catégories de Cadets à Masters 10).

Départ de la course à 8h30

Les distances à parcourir dans l'ordre chronologique sont les suivantes :

Relais 1 : 11 km (Zone relais : Jardin des Plantes)

Relais 2 : 10 km (Zone relais : Contre allée du Cours Foucault)

Relais 3 : 11 km (Zone relais : Jardin des Plantes)

Relais 4 : 10 km 195 (Zone de rassemblement équipe : Entrée du Cours Foucault)

L'ensemble des coureurs de l'équipe se retrouveront au départ de la dernière ligne droite avant l'arrivée (zone matérialisée) à l'entrée du Cours Foucault pour effectuer en équipe les 300 derniers mètres

### **Chaque relayeur devra se rendre sur la zone de relais correspondante par ses propres moyens**

Une récompense podium (lots divers) sera remise exclusivement aux équipes premières des catégories Homme (équipe composée de 4 Hommes), Femme (équipe composée de 4 femmes), Mixte (toute autre composition d'équipe).

***En plus des dotations, des primes aux vainqueurs seront attribuées pour la 1<sup>ère</sup> équipe masculine et la 1<sup>ère</sup> équipe féminine.***

***Par contre, dans un souci d'équité sportive, aucune prime ne sera attribuée à la 1ère équipe Mixte (composées au moins d'un homme), qui bénéficiera tout de même, des dotations.***

## **ART 7 : ASSURANCE ET RESPONSABILITE**

Conformément à la loi, la Ville de Montauban a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile. Les coureurs participants sont sous leur propre et exclusive responsabilité. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation, ainsi qu'en cas de vol ou de dégradations des biens personnels du coureur survenus durant la manifestation.

## **ART 8 : SERVICES GENERAUX**

### **8.1 : Sécurité routière**

Sécurité routière assurée par la Police Municipale. Intersections sécurisées par des jalonnes.

### **8.2 : Postes de secours**

Poste de secours tous les 5 km. Poste central de secours à l'arrivée.

### **8.3 : Médical / Soins**

A l'arrivée, présence de kinésithérapeutes, podologues, ostéopathes et médecins. Seuls les médecins sont habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve

### **8.4 : Contrôle antidopage**

Présence, selon le règlement FFA, d'un contrôle antidopage officiel.

## 8.5 : Service garderie

Le dimanche de 8h00 à 16h00. Accessible aux enfants de 4 à 12 ans. Limitée à 100 enfants. Exclusivement réservée aux coureurs et aux bénévoles du marathon de Montauban 2021.

Documents obligatoires :

N° de police d'assurance Extra-Scolaire, Pique-nique, goûter à la charge des parents.

Garderie encadrée et animée par le service de la Direction Enfance Jeunesse.

## ART 9 : INSCRIPTIONS

Inscriptions limitées à 4000 coureurs sur l'ensemble des courses.

Le Marathon en relais est limité à 150 équipes de 4 coureurs

### 9.1 : Modalités d'inscription

- Par bulletin d'inscription : diffusé sur les courses régionales et lieux publics montalbanais, à solliciter au 06 22 04 97 08 ou au 05 63 91.61.58 ou à télécharger sur le site [www.marathon-montauban.com](http://www.marathon-montauban.com).  
L'inscription sera effective après remise du bulletin dûment rempli, accompagné du paiement par chèque à l'ordre du « trésor public » et fourniture des pièces ou photocopies des documents décrits à l'article 9.2. Aucune pièce justificative ne sera rendue.
- En ligne sur le site [www.marathon-montauban.com](http://www.marathon-montauban.com) : Après avoir renseigné le bulletin internet et effectué le règlement, le module d'inscription permettra de transférer les pièces décrites à l'article 9.2. Il sera toutefois possible de transmettre ces pièces au moment du retrait du dossard. Fin des inscriptions en ligne, le mercredi 7/04/2021 à 12h00.
- Sur le Village Marathon le samedi 10 avril 2021 de 9h à 19h.
- Inscriptions au bureau du Marathon, jusqu'au mercredi 7/04/2021 à 12h :  
Direction Sports et Jeunesse – Service Evènementiel sportif  
Centre de Loisirs du Ramiérou 895 rue du Ramiérou - 82000 MONTAUBAN.
- Inscriptions par courrier : en renvoyant le bulletin d'inscription dûment complété jusqu'au 7/04/2021 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Direction Sports et Jeunesse – Service Evènementiel sportif Centre de Loisirs du Ramiérou 895 rue du Ramiérou - 82000 MONTAUBAN

### 9.2 : Pièces obligatoires

Pièces à fournir obligatoirement, soit en ligne, soit par courrier, soit le jour du retrait des dossards:

- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique **du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** de moins d'un an à la date de la compétition  
**OU** d'une licence ou sa photocopie Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un Pass J'aime courir délivré par la FFA  
**OU** d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par une fédération agréée sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- Une autorisation parentale, pour les mineurs.
- Un bulletin d'inscription dûment rempli.

Pour les participants étrangers : obligation de fournir un certificat médical, rédigé en langue française, daté et signé, d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF

### 9.3 : Paiement

- **En ligne** sur le site [www.marathon-montauban.com](http://www.marathon-montauban.com)
- **Par courrier**: uniquement par chèque à l'ordre du « Trésor Public ».
- **Sur site**: par chèque à l'ordre du « Trésor Public »
- **Au Bureau Marathon**: par chèque à l'ordre du "Trésor Public" ou en espèces

### Grille des tarifs :

Type de course	Tarifs 2021
Marathon	35€
Semi-Marathon	25€
10 Km	15€
Relais à 4	40€

**Il ne sera procédé à aucun remboursement et ce quelle que soit la cause de non-participation.**

### ART 10 : FIN DE COURSE

**Temps maximum pour le marathon : 5h30.**

L'organisation déclarera hors délais, toute personne arrivant au-delà de 2h45 au 21ème km et au-delà de 4h au 30ème km.

**Temps maximum pour le semi-marathon : 2h45.**

**Temps maximum pour le 10 km course : 1h30.**

L'organisation procédera à la mise hors course de toutes personnes qui ne sera pas dans ces délais. Les concurrents devront se conformer aux règles du code de la route. Disqualification en cas de non-respect du règlement ou d'actes d'incivisme.

### ART 11 : CLASSEMENT / RECOMPENSES

**Podium scratch homme et femme du 10 km, semi-marathon et marathon :**

1er ; 2ème ; 3ème **SANS CUMUL.**

**Podium homme et femme du 10 km, semi-marathon et marathon :**

1er de chaque catégorie.

**Podium homme, femme et mixte pour le marathon-relais :**

1er de chaque catégorie.

## **ART 12 : PRIMES**

Primes offertes aux vainqueurs Hommes et Femmes Scratch selon la répartition suivante :

<b>Vainqueurs scratch</b>	<b>HOMMES</b>	<b>FEMMES</b>
<b>MARATHON</b>	400€	400€
<b>SEMI-MARATHON</b>	300€	300€
<b>10 KM</b>	200€	200€
<b>MARATHON RELAIS</b>	400€ (l'équipe)	400€ (L'équipe)

En cas de contrôle anti-dopage, les primes seront distribuées après retour négatif de l'organisme de contrôle anti-dopage, à l'organisation.

## **ART 13 : DOTATIONS**

Récompenses identiques à chaque participant des 4 épreuves. Pour les marathoniens dotations supplémentaires (médaille personnalisé et textile). Récupération de la dotation dans le Village Marathon.

## **ART 14 : ANNULATION / MODIFICATION**

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler les épreuves, de modifier les tracés ou d'apporter tous les changements nécessaires à une bonne tenue de la manifestation.

## **ART 15 : ENGAGEMENT**

En faisant acte d'inscription, le coureur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, d'en accepter les termes et de les respecter.